



21 mai 2013

(13-2630)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

## CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE

### COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE COSTA RICA

La communication ci-après, datée du 16 mai 2013, est distribuée à la demande de la délégation du Costa Rica.

---

1. Le gouvernement costaricien a l'honneur d'informer le Comité que le Service phytosanitaire de l'État a adopté un nouveau certificat phytosanitaire de manière à satisfaire à des critères de sécurité plus stricts et à garantir son authenticité.

2. On trouvera un exemplaire du nouveau certificat phytosanitaire en suivant le lien ci-après<sup>1</sup>: [http://www.sfe.go.cr/exportacion/Muestra\\_fito.gif](http://www.sfe.go.cr/exportacion/Muestra_fito.gif). De plus amples renseignements sur ce certificat sont disponibles sur le site Web du Service phytosanitaire de l'État à l'adresse ci-après: [http://www.sfe.go.cr/tramites/certificaciones.html#HERMES\\_TABS\\_2\\_3](http://www.sfe.go.cr/tramites/certificaciones.html#HERMES_TABS_2_3).

---

<sup>1</sup> En espagnol seulement.